

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 10 mars 2026 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bilodeau Cynthia	Dubé Sylvette	Lévesque Claude Marie
Bourgon Julie	Gabriele Karine	Major Marie-Andrée
Bourbonnais, Isabelle	Gariépy Isabelle	Malouin Claudine
Brazeau Marie-Ève	Gaudreau Mélanie	Ménard Julie
Chagnon Julie	Gauthier Evelyne	Plourde Véronique
Clavel Mélanie	Lapointe Amélie	Rinfret-Lemire Estelle
Corriveau Marie-Ève	Lapointe Katia	Schimek Christina
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Latreille Guylaine	Séguin Josianne
Desjardins Sabrina	Lefebvre Andrée-Ève	Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2026 ET SUIVIS	1
3. FRANCISATION – ÉTAT DE LA SITUATION.....	3
4. CAMPAGNE <i>METTONS UN X SUR LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE</i>	4
5. SUIVIS DU CPG	4
6. SUIVIS COMITÉ EHDAA PARITAIRE	5
7. DEMANDE DE MUTATION PAR FORMS	6
8. VARIA.....	6
9. QUESTIONS DIVERSES.....	6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Julie Ménard :

A2526-CD-DEC-34 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants : aux questions diverses ajouter 9.3 Service d'orthopédagogie en mathématiques, 9.4 Horaire injuste, 9.5 Compétence socioémotionnelle et 9.6 Relevé de salaire.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2026 ET SUIVIS

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2526-CD-DEC-35 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée des personnes déléguées du 28 janvier 2026 tel que présenté.

Suivis :

2.1. Calendrier scolaire 2026-2027

Lors du CRT de février 2026, le centre a nommé qu'il n'était pas au courant de la pratique passée pour l'ordre des journées pédagogiques flottantes inscrites dans les calendriers scolaires, le syndicat ayant nommé qu'il voulait éviter la confusion l'an prochain.

Le centre a confirmé au syndicat lors de cette rencontre que la 3^e journée pédagogique flottante en cas de reprise serait le 21 mai 2027 et que la 4^e journée pédagogique flottante en cas de reprise serait le 7 mai 2027. Dans les années futures, le centre inscrira dans l'ordre l'utilisation des journées pédagogiques flottantes.

2.2. Semaine des enseignantes et des enseignants du 1^{er} au 7 février 2026

Il manque encore quelques données pour certaines écoles. Il est demandé de transmettre la formule retenue pour souligner la *Semaine des enseignantes et enseignants 2026* et le nom des personnes gagnantes.

Des personnes déléguées suggèrent que le syndicat achète des cartes cadeaux pour toutes les écoles pour ne pas avoir à en acheter individuellement. De plus, certaines d'entre elles souhaitent que le montant soit par tranche de vingt-cinq dollars (25 \$) puisque plusieurs cartes cadeaux sont à ce montant dans les commerces.

2.3. Camp de la relève syndicale

Une seule candidature répondait aux trois critères pour participer au camp de la relève, soit celle de Véronique Plourde, enseignante à l'école José-Maria. Elle participera au camp de la relève syndicale CSQ les 8, 9 et 10 avril 2026. Cet événement est l'occasion par excellence d'accueillir et de bien préparer notre relève, mais aussi de la mettre en valeur et de la reconnaître !

2.4. Formation SST du 17 mars 2026

Une formation SST – *Tout n'est pas dans ta tête 2.0* sera donnée le 17 mars 2026 de 8 h 30 à 15 h 30 au Centre Multisports à Vaudreuil-Dorion. Les personnes déléguées qui ne sont pas encore inscrites ont jusqu'au **mercredi 11 mars 2026 à 15 h** pour le faire en suivant ce lien : [Formation SST - Tout n'est pas dans ta tête 2.0](#)

Une enseignante mentionne son malaise d'être libéré alors qu'à son école il n'y a pas de libération pour des congrès ou des formations. La présidente mentionne qu'il n'y a plus de plafond ETC mais bien une cible de ETC. Les enseignants devraient sentir dans leurs milieux que les règles se sont assouplies.

Les heures de formation SST du 17 mars 2026 sont à comptabiliser pour les personnes présentes dans les 30 heures de formation dans GIF et sur [l'AppliProf FSE-CSQ](#).

2.5. Annexe 72

Des précisions sont apportées par la présidente qui rappelle le texte de l'Entente nationale. Toutes tâches en sus, c'est-à-dire additionnelles qui sont obligatoires, ne doivent pas être compensées par l'annexe 72. Par exemple : PI, études PIRLS et TEIMS, présence à une rencontre à titre de traductrice.

Si le temps reconnu à votre tâche n'est pas suffisant, il faut au préalable avoir compilé ses heures ATP travaillées afin de démontrer à la direction d'école le dépassement en question, la rémunération devant être au 1/1000^e.

Tout ATP non volontaire doit être rémunéré à 1/1000^e ou reconnu dans la tâche.

Le centre utilise le taux de l'annexe 72 comme un deuxième taux de rémunération, ce qui ne représente en aucun cas l'esprit du texte.

Si les sommes de l'annexe 72 ne sont pas utilisées, elles seront reportées pour l'année scolaire suivante.

2.6. Charte de température pour les récréations

Lors de la dernière assemblée des personnes déléguées, une personne déléguée a questionné le syndicat sur la charte des températures extérieures à utiliser à l'école par temps froid afin d'avoir un outil de référence pour décider si les élèves peuvent ou non aller à l'extérieur.

Après vérification auprès du centre, c'est la charte de la Société canadienne de pédiatrie qui doit être utilisée https://soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/winter_safety. Il est difficile d'être uniforme dans l'application de cette charte puisque la température et le facteur vent sont différents d'un lieu à l'autre sur l'ensemble du territoire du CSSTL. Il est recommandé de convenir en équipe-école d'utiliser le même site météorologique dans une même école pour appliquer correctement la charte.

2.7 Aide à la classe non remplacée

Le fait que les aides à la classe ne soient pas remplacées reste problématique. La part du service de garde est remplacée, mais pas celle de l'aide à la classe. La présidente rappelle que les enseignants doivent nommer à la direction d'école leurs besoins lors de ces absences.

3. FRANCISATION – ÉTAT DE LA SITUATION

La présidente fait état de la situation. La FSE a fait des démarches pour nous soutenir. Grâce à ces démarches, nous avons pu constater que le financement accordé au CSSTL est le même que celui du CSS Beauce-Etchemin qui reçoit beaucoup moins d'élèves allophones. Le financement accordé aux élèves allophones est considérablement moindre si on le compare à celui accordé aux élèves issus de l'immigration. Le financement accordé aux élèves issus de l'immigration est selon le niveau d'enseignement; plus l'élève est jeune plus la somme est petite. Le problème d'anglotropie est soulevé pour le secteur de Vaudreuil.

En prévision du CRT en francisation le vendredi 13 mars 2026, le syndicat questionne les personnes déléguées sur la situation dans leur milieu et des changements apportés depuis décembre 2025 (s'il y a lieu) :

- La Perdriolle : l'enseignante de francisation devait quitter à la relâche à la fin de son contrat, ce dernier a été bonifié de trois (3) semaines.
- Des Légendes : la personne déléguée fait état du niveau de service reçu dans une classe du 2^e cycle. Les élèves du 3^e cycle n'ont pas reçu de services en francisation depuis le début de l'année scolaire. Ils auront quelques heures ici et là en fonction de ce qu'il reste prochainement.
- Saint-Michel : Les caractéristiques du projet pilote ne sont pas comprises par l'ensemble du personnel enseignant de l'école. Le syndicat fera un suivi auprès de la personne déléguée à ce sujet. La direction de cette école nomme au personnel qu'il n'y a pas de service en francisation au préscolaire au CSSTL, ce qui est faux. Le personnel enseignant constate qu'il y a moins de service en francisation dans les classes du primaire et que le nombre de minutes de service en francisation a diminué comparativement à l'an passé. Les besoins sont tout de même criants.

- De l'Hymne-au-Printemps : Lorsque l'enseignante de francisation s'absente, elle n'est pas remplacée. Des élèves provenant des classes d'accueil sont intégrés en classe ordinaire cette année. Par le peu de service reçu cette année, les titulaires de classe se questionnent sur le classement de ces élèves en prévision de la prochaine année scolaire.
- Pour certaines écoles du secteur Saint-Louis, des informations sont nommées quant aux heures de service en francisation. Il est précisé que des élèves du préscolaire reçoivent du service en francisation.

Un grief est déposé depuis septembre et est fixé pour le mois de mai. Nous avons la collaboration de la FSE dans ce dossier.

Marie-Ève Corriveau, personne déléguée à l'école des Canotiers, est arrivée à 16 h 40.

4. CAMPAGNE METTONS UN X SUR LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Comme mentionné et vu sur les réseaux sociaux, le SERV a choisi de s'impliquer dans la campagne *Mettons un X sur la violence en milieu scolaire*. Cette initiative vient du Syndicat de Champlain qui déploie une vaste campagne pour dénoncer la violence dans les écoles. Le 26 février dernier, notre présidente s'est jointe à d'autres représentants syndicaux pour aller à l'Assemblée nationale où ils avaient été invités par Pascal Bérubé. Une motion demandant la tenue d'une enquête nationale sur la violence a été déposée par le troisième groupe de l'opposition et adoptée à l'unanimité par les élus. Cela envoie un message clair : la violence n'a pas sa place à l'école.

Pour suivre ce mouvement, nous avons commandé 600 épinglettes à l'effigie du X mauve. Celles-ci seront distribuées dans les écoles dès leur réception. Au moment de la réception des épinglettes « X mauve », les personnes déléguées devront les distribuer aux enseignants qui désirent les porter. Les épinglettes qui ne seront pas utilisées devront être retournées au SERV afin de les distribuer aux enseignants qui n'en auraient pas eu et qui en désirent. Noter que, bien que cette campagne se termine le 29 mars, nous vous invitons à prolonger la période de visibilité puisque la violence est toujours présente dans les écoles.

À la demande, le modèle de signature « X mauve » sera envoyé avec le projet du procès-verbal afin que le personnel enseignant puisse créer sa propre signature.

Proposé par Andrée-Ève Lefebvre,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2526-CD-DEC-36 **Il est résolu à l'unanimité** que, lors de la réception des épinglettes « X mauve », les personnes déléguées les distribuent au personnel enseignant qui désire porter l'épinglette. Toutes les épinglettes qui n'auront pas trouvé preneur seront retournées au SERV afin de les distribuer aux membres qui désirent la porter.

5. SUIVIS DU CPG

5.1. Sessions d'épreuves du MEQ 2025-2026

Le calendrier des épreuves a été partagé aux enseignants par l'entremise de l'Info-bulletin du 23 janvier 2026, accessible dans l'intranet des SEJ, section Enseignants → Évaluation → Info-bulletin. Les enseignants orthopédagogues ont une rencontre prévue le 7 mai pour voir les procédures et ce qui encadre les outils technologiques. Les horaires sont partagés aussi au service des ressources humaines qui planifie les libérations pour la correction des épreuves.

Les SEJ feront parvenir un sondage concernant les moments de libération. Ils souhaitent pouvoir tenir compte des demandes qui y seront inscrites.

Une personne déléguée questionne le barème établi pour la correction des épreuves du MEQ de 1 ½ jour pour les enseignants de 4^e année vs 2 jours pour les enseignants de 6^e année. Un suivi sera envoyé avec le projet du procès-verbal.

Une personne déléguée se demande si la ressource enseignante aura droit elle aussi à une libération si elle est attitrée à un des niveaux suivants : 4^e année ou 6^e année. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

5.2. Programme d'enseignement intensif de l'anglais (PEIA)

Le centre a reçu des recommandations du *Protecteur régional de l'élève* et devait tenir compte de celles-ci pour les critères de sélection des élèves pour la classe PEIA.

Le document d'information pour le PEIA a été mis à jour.

Les critères de sélection ont été simplifiés afin de renforcer l'équité et la cohérence du processus. Les principaux changements sont :

- réduction du nombre de critères tout en maintenant les attentes essentielles;
 - retrait des critères jugés non pertinents ou trop subjectifs;
 - ajustements aux exigences académiques : seuil minimal fixé à 75 %, priorité aux élèves ayant 85 % et plus, et réussite en anglais déterminée à 60 %.
- En cas d'égalité des candidatures au sein d'une même école, un tirage au sort permettra de respecter le ratio prévu.

La personne déléguée de l'école La Perdriolle nomme que la conséquence des classes PEIA crée une ouverture GPAÉ 3^e cycle et que les enseignants nomment qu'ils perdent les élèves « forts » donc des élèves qui viennent améliorer la composition de la classe.

6. SUIVIS COMITÉ EHDA PARITAIRE

Le document A2526-CD-26 détaille tous les points suivants.

6.1. Nouveau formulaire *Reconnaissance TC et DA*

Le [nouveau formulaire de reconnaissance TC ou DA](#) se trouve maintenant sur le site Internet du SERV dans le [tableau de la séquence des élèves HDAA](#).
Voir le document A2526-CD-26.

6.2. Services *Étincelles et Phénix*

Voir le document A2526-CD-26.

6.3. Critère de répartition d'orthopédagogie

Une personne déléguée questionne si le préscolaire est inclus automatiquement dans le service. Lorsque les critères seront présentés au syndicat, ils seront partagés aux personnes déléguées par la suite.

Une personne déléguée souhaite connaître le service qui peut être offert au préscolaire et qui prend la décision de ce service. Puisque l'équipe des enseignants s'inquiète que les élèves ne soient pas capables de compter jusqu'à 10, elles souhaitent du service en orthopédagogie au préscolaire. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre ou avant.

À l'école des Légendes, les enseignants se questionnent sur ce qui appartient au service en orthopédagogie ou au service de francisation.

6.4. Annexe 49 - Réflexion classe répit

Voir le document A2526-CD-26.

6.5. Annexe 59

Voir le document A2526-CD-26.

6.6. Reconnaissance des besoins connus au préscolaire

Voir le document A2526-CD-26.

6.7. Respect du délai de 10 jours de 8-9.08

Voir le document A2526-CD-26.

7. DEMANDE DE MUTATION PAR FORMS

Cette année, le formulaire de l'annexe H (demande de mutation volontaire) a été transformé en formulaire interactif sur Forms. Lorsqu'un enseignant remplit le formulaire, la secrétaire au syndicat reçoit les demandes dument remplies en temps réel, tout comme le centre. Nul besoin pour les membres de nous transmettre une capture d'écran de leur formulaire interactif rempli. [Lien vers la demande de mutation.](#)

Le lien Forms peut aussi être rempli par le personnel enseignant qui est à la maison via une adresse courriel personnelle si leur compte CSSTL est désactivé.

Les demandes énumérées ci-dessous devront être transmises **par courriel** à l'adresse reshum@csstl.gouv.qc.ca et à info@servaudreuil.net, et ce, au plus tard le 1^{er} avril 2026 :

- congé sans traitement [Congé sans traitement 2026-2027](#);
- congé sabbatique à traitement différé [Congé sabbatique à traitement différé 2026-2027](#);
- retraite progressive [Retraite progressive 2026-2027.pdf](#).

Les demandes reçues après le 1^{er} avril 2026 ne seront pas considérées par le centre.

8. VARIA

Sans objet

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1. Animaux à l'école

Le syndicat a reçu des questions de membres concernant les animaux permis dans les écoles. À la lumière des réponses recueillies, certaines écoles ont des poissons, des poules, des lézards, des lapins, des poussins et des hamsters. Aussi, certains membres du personnel ont des chiens d'assistance (Mira).

9.2. T4

Les membres doivent communiquer avec le service de la paie du centre pour toutes questions concernant les relevés fiscaux. Si le centre n'assure pas de suivi, il est demandé de contacter le syndicat qui fera des représentations.

9.3. Service d'orthopédagogie en mathématiques

Répondu à un point précédent (voir point 6.3).

9.4. Horaire injuste

Dans la convention collective, aux clauses 5-3.21.06 et 8-5.05.03, il est noté que si l'enseignant est défavorisé pour la surveillance durant une année, l'année suivante l'autorité compétente en tient compte lors de l'application de la présente clause.

9.5. Compétence socioémotionnelle

Est-ce qu'une direction peut obliger le personnel enseignant de remplir la grille de la compétence socioémotionnelle ? La direction désire recenser les compétences socioémotionnelles qui ont été enseignées. Une personne déléguée mentionne qu'elle se sent brimée dans son autonomie professionnelle. Le syndicat fera un retour lorsque la grille lui aura été partagée.

9.6. Relevé de salaire

Une personne déléguée questionne la possibilité d'avoir une formation sur la compréhension du relevé de salaire puisqu'elle se questionne souvent sur ce qu'elle y voit apparaître. Elle aimerait une formation sous le même format que la formation à la tâche. Le syndicat analysera s'il est possible de créer une telle formation.

9.7. Mutations

Une demande concernant l'heure avait été faite l'an dernier pour que la séance de mutation soit repoussée de 15 minutes et que la séance débute à 16 h 15 afin de permettre à tout le personnel enseignant de se déplacer et pouvoir être prêt. Une personne déléguée questionne si cette suggestion a été retenue cette année. Le syndicat contactera le service des ressources humaines afin de savoir ce qui est prévu cette année.

9.8. Dépannage

Une enseignante a déjà complété les trois heures de dépannage inscrites à son annexe A. La direction d'école peut-elle toujours lui assigner une période de dépannage ? Est-ce que l'enseignante peut refuser ? En réponse, l'horaire de dépannage doit être respecté. Pour ce qui est de la reconnaissance des trois heures de dépannage, le syndicat est toujours en attente de la décision du grief.

Levée de l'assemblée à 18 h 31

Dc


Isabelle Gariépy
Présidente


Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat